

CHAPITRE 3

UN CADRE POUR ORIENTER LES CHOIX D'AMÉNAGEMENT

3.1 LE CADRE DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Le chapitre a pour objectif de préciser la nature et la portée du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix. Pour ce faire, un rapide portrait du rôle et des compétences de la MRC de Charlevoix sera tracé afin de situer la mission du schéma d'aménagement à travers les différentes activités de l'organisation. Ce sera aussi l'occasion de replacer le schéma d'aménagement et de développement comme un outil de planification et comme un document intégrateur au cœur d'un processus plus large de gestion du territoire.

Par la suite, les grands axes de développement régional véhiculés par les divers organismes de développement économique seront exposés sommairement afin d'être pris en considération par le schéma d'aménagement et ainsi assurer une meilleure cohérence entre les politiques d'aménagement du territoire et les objectifs de développement identifiés par les principaux intervenants dont les actions ont une incidence sur le territoire de la MRC.

Finalement, la vision générale de l'aménagement du territoire que veut véhiculer la MRC de Charlevoix à travers son schéma d'aménagement sera brièvement exposée afin de démontrer les interactions multiples entre les sphères économiques, sociales et environnementales et le rôle intégrateur que peut exercer le schéma d'aménagement entre ces trois dimensions à la base de la collectivité.

3.1.1 LE RÔLE ET LES COMPÉTENCES DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Depuis septembre 2001, la MRC de Charlevoix est considérée par le gouvernement du Québec comme une MRC à caractère rural. Bien que les conséquences de ce statut ne soient pas nécessairement visibles à court terme, il est possible de constater qu'une évolution du rôle de la MRC soit envisageable pour les prochaines années.

« En ce qui concerne les municipalités régionales de comté, le projet de loi (...) habilite une telle municipalité régionale de comté à choisir de faire élire son préfet au suffrage universel. Il donne également à une municipalité régionale de comté ainsi désignée la compétence exclusive en matière d'évaluation ainsi que sur les cours d'eau municipaux. Il permet qu'une telle municipalité régionale de comté puisse, une fois autorisée par le gouvernement, déclarer sa compétence sur les parcs régionaux, la gestion des matières résiduelles, la voirie locale, la gestion du logement social ou le transport des personnes handicapées sans que les municipalités locales puissent exercer un droit de retrait. Finalement, il permet au gouvernement de donner à une telle municipalité régionale de comté des compétences en matière d'élaboration de politiques de développement culturel, patrimonial et touristique local, de financement du logement social et d'établissement de modalités, d'infrastructures, de services et d'activités à caractère supralocal. »

Source : Assemblée Nationale, Projet de loi no. 29, 2001, chapitre 25.

Le tableau 3.1 présente les différentes compétences obligatoires et facultatives d'une MRC à caractère rural. Ce tableau permet de constater que la planification de l'aménagement du territoire occupe toujours une place centrale au sein des activités de la MRC de Charlevoix mais que de nombreuses et nouvelles responsabilités se sont ajoutées au fil des ans. Mentionnons à ce sujet la gestion d'un territoire forestier, l'élaboration d'un schéma de couverture de risque en sécurité incendie et la confection d'un plan de gestion des matières résiduelles.

Tableau 3.1 : Compétences obligatoires et facultatives des MRC à caractère rural

Compétences obligatoires	Compétences facultatives
La planification de l'aménagement du territoire;	La mise en œuvre des ententes relatives aux services policiers fournis par la Sûreté du Québec;
Le financement des centres locaux de développement et la participation à leur direction;	L'établissement de parcs régionaux;
La gestion des cours d'eau locaux et régionaux;	La création de fonds d'investissement locaux;
La gestion des territoires non-organisés;	L'aide technique aux entreprises;
L'évaluation foncière à l'égard de l'ensemble des municipalités locales de son territoire;	L'implantation de parcs industriels;
La vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes;	La mise en valeur des terres publiques ou privées;
L'élaboration d'un schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie;	L'aménagement d'un aéroport ou d'un port;
La planification de la gestion des matières résiduelles.	La réglementation du transport par taxi;
	L'acceptation d'un pouvoir délégué par le gouvernement du Québec;
	Le transport adapté;
	La voirie locale;
	La gestion et le partage du financement du logement social;
	L'élaboration d'une politique de développement culturel et patrimonial;
	L'établissement des modalités de gestion et de financement d'équipements, d'infrastructures, de services et d'activités à caractère supralocal.

Source : Adapté du MuniExpress, Bulletin d'information du ministère des Affaires municipales et de la métropole, No. 18, 23 octobre 2001

Réalisation : MRC de Charlevoix

3.1.2 LES DIFFÉRENTES FINALITÉS DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Tout d'abord, le schéma d'aménagement est un outil de connaissance. Par le portrait qui est effectué du territoire et de ses différentes composantes, le schéma d'aménagement permet au lecteur d'obtenir un ensemble de données factuelles et prévisionnelles ainsi que la description de certaines problématiques.

Le schéma d'aménagement est aussi un outil de concertation. Le schéma d'aménagement fait l'objet d'analyses et de discussions entre la MRC de Charlevoix et les municipalités locales, les intervenants locaux et le gouvernement. Les différentes mesures ou politiques retenues au schéma d'aménagement révisé reflètent les consensus ou les compromis obtenus entre les différents partenaires.

La principale fonction du schéma d'aménagement est d'être un outil de planification. En adoptant une perspective globale et à long terme de l'occupation et de l'utilisation du territoire, le schéma d'aménagement vise à coordonner et à optimiser l'organisation spatiale du territoire de la MRC de Charlevoix.

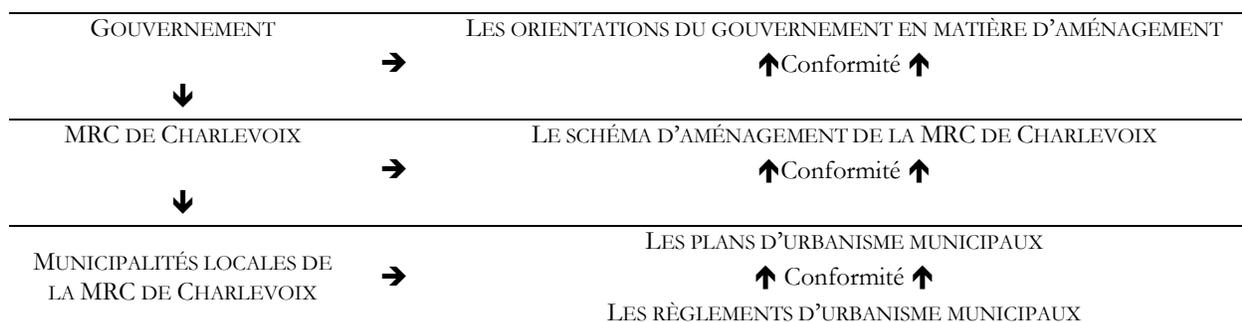
Enfin, le schéma d'aménagement est un outil de mise en œuvre par l'entremise du plan d'action. Le plan d'action présente des projets, des activités et des investissements qui doivent permettre la réalisation de certains choix d'aménagement et d'encadrer les actions de la MRC de Charlevoix.

3.1.3 LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT : UN OUTIL DE PLANIFICATION AU CŒUR D'UN PROCESSUS PLUS LARGE

Afin de bien pouvoir cerner la portée et les limites du schéma d'aménagement. Il est impératif de mentionner que le schéma d'aménagement s'insère dans un processus de planification encadré par différentes lois, politiques, directives, plan d'affectation, règlements et décrets gouvernementaux. Le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix s'insère donc au cœur d'un processus plus large qui vise la planification de l'utilisation du sol québécois.

La LAU, première loi générale sur l'aménagement et l'urbanisme au Québec adoptée en 1979, propose que le schéma d'aménagement assure la concertation des choix en matière d'aménagement du territoire fait par les trois paliers de gouvernement. La LAU définit les rôles et les responsabilités de chaque intervenant en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Elle définit aussi les mécanismes de réalisation, de coordination, et de vérification des instruments d'urbanisme (le principe de conformité).

Illustration 3.1 : Le processus et les échelles de planification de l'aménagement du territoire au Québec



3.1.4 LA MISSION DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MRC DE CHARLEVOIX

De façon générale, la mission de la MRC de Charlevoix en matière de planification de l'aménagement du territoire est de mettre en place un encadrement favorable au développement durable de son territoire, en partenariat avec l'ensemble des intervenants socioéconomiques, et d'assumer ses obligations en matière d'organisation et de gestion du territoire.

La première préoccupation de la MRC de Charlevoix dans l'exercice de révision du schéma d'aménagement est de s'assurer que les objectifs généraux d'aménagement et de développement rallient la vaste majorité de la population et des intervenants socio-économiques du territoire. Sans ce préalable, la concrétisation de la vision d'aménagement et de développement semble plus difficilement réalisable. Cette adhésion du milieu aux objectifs et aux politiques introduits dans le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix doit dépasser le simple consentement et devenir un engagement des forces et des pouvoirs de chacun à l'édification d'un cadre de vie commun de qualité, durable et cohérent.

3.2 L'INTERACTION NÉCESSAIRE ENTRE LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT ET LES GRANDS OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Dans un souci de mieux arrimer les aspects aménagement et développement, il est important de connaître les grands axes de développement que se donnent les principaux partenaires de la MRC de Charlevoix sur le territoire. Cette prise de conscience est essentielle pour tenir compte des autres planifications agissant sur des domaines en interaction avec l'aménagement du territoire et le développement local. C'est la principale raison d'être de ce relevé qui identifie les principaux objectifs de développement local et régional ciblés par les organismes du milieu.

3.2.1 LE CLD DE LA MRC DE CHARLEVOIX

Partenaire naturel et incontournable de la MRC de Charlevoix, le Centre local de développement de la MRC de Charlevoix (ci-après CLD) agit de façon active dans l'animation du milieu en matière de développement local. Sa mission consiste à :

« Favoriser et développer l'activité économique sur le territoire de la MRC de Charlevoix en offrant des services de soutien technique et financier, d'accompagnement ou de suivi auprès des promoteurs locaux issus des secteurs industriel, touristique, agroalimentaire, commercial et de l'économie sociale, faire la promotion de son territoire et d'en assumer l'animation économique. »¹

En 2011, le CLD de la MRC de Charlevoix adoptait un nouveau Plan d'action local pour l'économie et l'emploi (PALEE). Ce document issu d'une réflexion stratégique collective a pour but d'élaborer un cadre stratégique du développement socioéconomique de la MRC de Charlevoix, pour la période 2011–2015, auquel pourront se greffer des actions ou des interventions spécifiques. Ainsi, on y retrouve les grands enjeux et les orientations que le CLD poursuivra en matière de développement économique.



Source : Ruralys

¹ Site internet du CLD de la MRC de Charlevoix : http://www.cld-charlevoix.org/cld/index_f.aspx?DetailID=20. Consulté le 23 novembre 2009.

Tableau 3.2 : Principaux enjeux et orientations du CLD liés aux secteurs du développement économique

Enjeux	Orientations
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Valoriser et renforcer le rôle de guichet unique du CLD de la MRC de Charlevoix sans dédoubler les services existants. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ S'identifier comme le développeur socioéconomique majeur du territoire; ▪ Servir de catalyseur du développement de la richesse collective; ▪ Exercer une veille des meilleures pratiques et des nouvelles avenues de développement; ▪ Coordonner des démarches de prospection pour développer et renforcer l'activité économique du territoire.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la croissance et la vitalité des communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribuer à assurer un renouvellement démographique; ▪ Contribuer à préserver les services de proximité; ▪ Renforcer l'économie marchande par la mise en valeur des bénéfices de l'achat local; ▪ Favoriser la venue de la main d'œuvre migrante et immigrante; ▪ Continuer le partenariat avec la MRC de Charlevoix dans le cadre du Pacte rural; ▪ Maximiser l'utilisation des immeubles institutionnels et autres.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer la culture entrepreneuriale et favoriser la relève par la mise en place de conditions proactives en matière de financement, d'accompagnement et de transfert d'entreprise. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer et améliorer la pérennité des entreprises par la mise en place d'outils et de services d'accompagnement sur mesure; ▪ Favoriser la formation et l'accès au mentorat; ▪ Valoriser la profession d'entrepreneur; ▪ Développer un réseau d'entraide et d'occasion.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer et mettre en valeur le créneau du savoir et de l'innovation, particulièrement dans le domaine des nouvelles technologies en accord avec le développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager l'utilisation et le développement d'énergies alternatives; ▪ Développer des créneaux d'excellence en lien avec l'éducation, les sciences et la recherche; ▪ Supporter et favoriser la mise en place de projets respectant les principes du développement durable.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Renforcer le créneau agroalimentaire et agricole de la MRC de Charlevoix. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Consolider l'image de marque de Charlevoix en agroalimentaire; ▪ Augmenter la viabilité et la pérennité des entreprises agricoles, agroalimentaires et agrotouristiques; ▪ Favoriser le partenariat et la collaboration entre les entreprises de ce secteur; ▪ Améliorer le positionnement de La Table Agro-Touristique de Charlevoix et de La Route des Saveurs; ▪ Poursuivre la diversification du secteur en favorisant le développement de productions non contingentées.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dynamiser et diversifier le secteur touristique et culturel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Encourager la modernisation du parc hôtelier et de ses services; ▪ Favoriser un développement touristique respectant les exigences en matière d'environnement et de tourisme durable; ▪ Assurer un dynamisme touristique et culturel au sein des municipalités du territoire de la MRC de Charlevoix; ▪ Tenir compte des nouvelles tendances dans le développement du secteur touristique et culturel; ▪ Développer de nouveaux créneaux afin de bonifier et de diversifier l'offre touristique; ▪ Conserver les avantages concurrentiels et relever les défis du secteur touristique.
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Doter Charlevoix d'événements touristiques structurants pour renforcer son attractivité. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Susciter le regroupement d'événements structurants; ▪ Assurer l'autonomie et la viabilité financière des événements;

	<ul style="list-style-type: none">▪ Assurer une meilleure promotion hors de Charlevoix;▪ Soutenir les événements structurants engendrant des retombées économiques et touristiques importantes.
--	--

Source : CLD de la MRC de Charlevoix, PALÉE 2011-2015.

Réalisation : MRC de Charlevoix

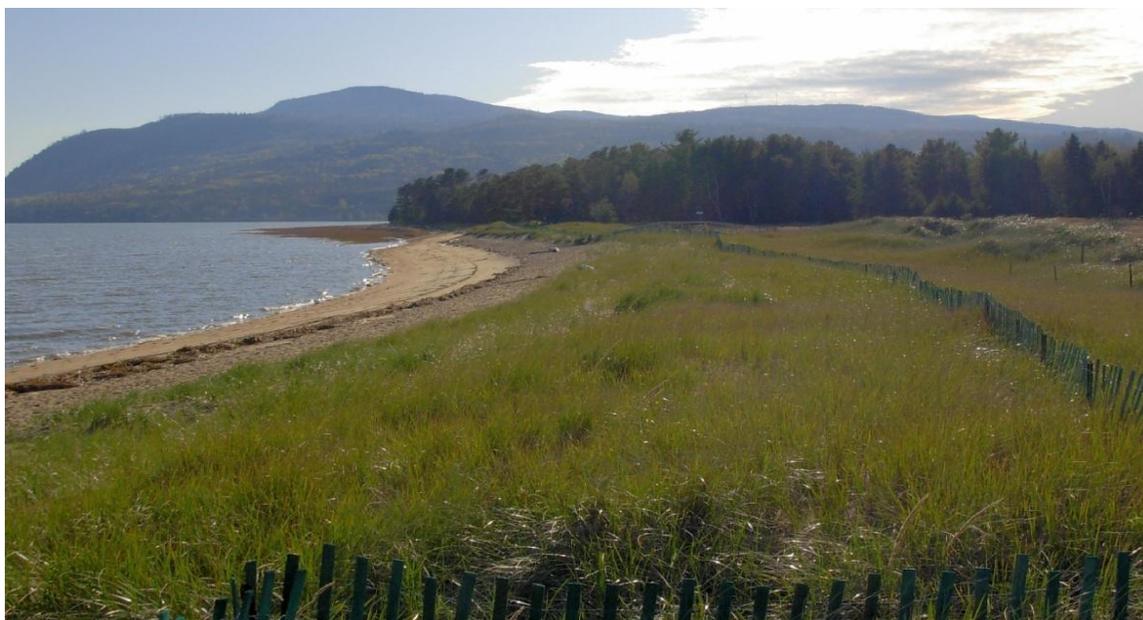
Mentionnons aussi l'étroite collaboration qui existe entre le CLD et la MRC de Charlevoix. Les enjeux et les orientations présentés ici devront être pris en compte à travers les choix d'aménagement du schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix.

3.2.2 L'ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE DE CHARLEVOIX

L'Association touristique régionale de Charlevoix (ci après ATR) est un organisme à but non lucratif privé qui est présent dans la région touristique de Charlevoix (MRC de Charlevoix et MRC de Charlevoix-Est) depuis 1978. Sa mission² repose principalement sur la promotion de la région ainsi que celle d'assumer la fonction d'accueil et d'information touristique. L'ATR est reconnue comme l'interlocuteur régional en matière de tourisme. Son équipe de professionnels habilités dans le développement touristique lui permet notamment de guider les acteurs de l'industrie touristique dans le développement et le raffinement de l'offre régionale. Elle supporte ses fonctions à l'aide d'un bureau administratif (La Malbaie) et de bureaux d'accueil (permanents ou saisonniers) présents à différents endroits sur le territoire.

L'ATR joue un rôle de concertation et de catalyseur dans le milieu en regroupant de nombreux intervenants touristiques de la région. Elle est autonome dans ses actions au plan de sa gestion et de son développement tout en respectant, dans le développement régional, un plan d'ensemble et cela, en concertation avec le milieu et Tourisme Québec.

Afin d'identifier et de résumer les orientations de l'organisme, il a été choisi de présenter la liste des dossiers prioritaires identifiés par l'ATR et ses partenaires³ touristiques en 2009. Il est important de mentionner que l'ATR prépare actuellement des États généraux sur le tourisme qui se tiendront en février 2010. Des changements devront certainement être apportés suite à l'événement. Les dossiers présentés ci-dessous ont été regroupés à l'intérieur de cinq catégories et se déclinent en un certain nombre de projets.



Source : Ruralys

² Site internet de Tourisme Charlevoix : http://www.tourisme-charlevoix.com/fr/corporatif/a_propos_de_nous/mission.php. Page consultée le 23 novembre 2009.

³ Tourisme Charlevoix (2008), *Plan de développement 2008-2011, VISION ET DÉVELOPPEMENT*, 29 pages.

Tableau 3.3 : Principaux enjeux liés aux secteurs du développement touristique

Secteurs touristiques	Orientations
Les nouveaux produits régionaux	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement d'une offre pour les croisières internationales; ■ Développement d'une offre en pourvoirie pour le marché international; ■ Développement d'un service d'accueil à Port-au-Persil; ■ Héli-Charlevoix – la visite de la région par les airs; ■ L'Institut Hubert Reeves; ■ Mise en place d'une entente spécifique en matière de développement touristique dans la région de Charlevoix; ■ Mise en place d'un plan d'action triennal pour prolonger les saisons touristiques et s'adapter aux nouvelles tendances de consommation touristique; ■ La relance des secteurs de Saint-Joseph-de-la-Rive et de l'île-aux-Coudres; ■ La Route bleue.
Les produits régionaux à protéger et à sauvegarder	<ul style="list-style-type: none"> ■ Mise en place d'une politique régionale de soutien de l'industrie de la motoneige; ■ Sauvegarde ou relance de plusieurs produits touristiques régionaux.
Les produits régionaux à appuyer et à mieux structurer	<ul style="list-style-type: none"> ■ Consolidation de produit : Réserve mondiale de la biosphère; ■ Consolidation de produit : Route des saveurs; ■ Consolidation et développement du tourisme culturel; ■ Consolidation et développement du tourisme d'aventure / écotourisme; ■ Intégration systématique du Parc marin Saguenay-Saint-Laurent à l'offre régionale; ■ Maintien de l'entente de protection et de mise en valeur des paysages et des panoramas de la région de Charlevoix; ■ Mise en place d'un cadre d'intervention afin d'assurer le développement et la promotion des événements majeurs de la région; ■ Développement de l'agrotourisme sur le territoire de Charlevoix.

Tableau 3.3 : Principaux enjeux liés aux secteurs du développement touristique (suite)

Secteurs touristiques	Orientations
Les dossiers marketing prioritaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ Développement et renouvellement de l'offre de Charlevoix; ■ Raffinement du plan marketing international de l'ATR de Charlevoix; ■ Raffinement du plan marketing intra-Québec de l'ATR de Charlevoix; ■ Valorisation et stabilisation des emplois touristiques dans Charlevoix; ■ Développement de la main d'œuvre pour Charlevoix; ■ Modification du calendrier scolaire québécois.
Les actions prioritaires en matière d'accueil et d'information touristique	<ul style="list-style-type: none"> ■ Amélioration des compétences et stabilisation des ressources humaines du réseau de bureaux d'information touristique de la région de Charlevoix; ■ Stabilisation et développement du CIRC; ■ Amélioration des infrastructures d'accueil (bureaux d'information touristique saisonniers) de la région de Charlevoix.

Source : Association touristique régionale de Charlevoix (Mme Marie-Hélène Guay, Directrice du marketing et du développement), Décembre 2009

Réalisation : MRC de Charlevoix

Ce tour d'horizon des principales priorités touristiques régionales fait ressortir un certain nombre d'éléments qui doivent faire l'objet de choix d'aménagement à travers le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Charlevoix. Le tourisme étant un créneau économique important pour le territoire de la MRC de Charlevoix, la prise en compte de ces priorités s'avère essentielle.

3.2.3 LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DE LA COLLECTIVITÉ DE CHARLEVOIX

La société d'aide au développement de la collectivité de Charlevoix (ci-après SADC) est un organisme de développement économique, à but non lucratif, financé par le gouvernement du Canada. Dans notre région, elle dessert un grand territoire compris entre Baie-Sainte-Catherine et l'Île d'Orléans. Sa mission consiste à stimuler la participation de la collectivité dans la prise en charge de son développement et de son avenir économique. Pour ce faire, elle offre aux entrepreneurs des services d'aide et d'interventions techniques et financières afin de permettre le démarrage et l'expansion d'entreprises. Elle intervient principalement dans les secteurs d'activités primaire, secondaire et tertiaire moteurs.

La SADC de Charlevoix s'implique dans le développement économique de la région en orientant les projets de ses partenaires vers les besoins actuels du milieu. Elle évalue les tendances du marché afin de favoriser la création d'entreprises et appuie celles déjà en place grâce à la gamme étendue d'outils dont elle dispose.

En 2001, la SADC a produit une stratégie de diversification économique et un plan de relance pour Charlevoix. Les priorités suivantes avaient été identifiées :

Tableau 3.4 : Priorités d'action établies par la Société d'aide au développement de la collectivité de Charlevoix

Priorités
<ul style="list-style-type: none"> ■ Charlevoix destination ski; ■ Prospection industrielle « secrétariat au démarchage »; ■ Développement du tourisme d'affaires; ■ Investissement dans les projets de forêt habitée; ■ Usine de traitement de lisier; ■ Aménagement du paysage de Saint-Joseph-de-la-Rive et de Port-au-Persil; ■ Centre international de formation et de développement en auberge et produits du terroir; ■ Pistes cyclables; ■ Mise en valeur des rivières à saumons; ■ Implantation d'un centre de recherche et/ou d'un laboratoire en bio-innovation; ■ Conservation des acquis économiques de Charlevoix; ■ Les mesures de l'assurance emploi.

Source : Société d'aide au développement de la collectivité de Charlevoix (M. Gaétan Sirois, Agent de développement, secteur Charlevoix), Décembre 2009
 Réalisation : MRC de Charlevoix

Depuis, la SADC a piloté plusieurs projets de développement de nouvelles filières en agro-alimentaire et en agroforesterie tel que la mise en culture de l'if du Canada, la culture d'essences à croissance rapide, l'utilisation du bois de cerisier de Pennsylvanie, la culture de l'argousier, l'utilisation de la biomasse, la mise en valeur du bouleau à papier, les pins de la Vallée du Gouffre, la récolte et la culture de champignons comestibles, etc. Elle a collaboré également à des projets structurants comme le déploiement de l'Internet haute vitesse pour l'ensemble du territoire, la réinsertion de la vache de type canadienne et l'implantation du parc industriel de Saint-Urbain.

Chaque année, la SADC révisé son plan d'action afin de s'ajuster à la réalité de son milieu et de créer les situations les plus favorables au développement économique. Pour les années à venir, dans sa planification, la SADC entend poursuivre le **développement des télécommunications** sur son territoire et mettra encore une fois l'accent sur les **filières forestières, agroforestières et agroalimentaires**. Le **développement des infrastructures de proximité (loisirs et sports)** est un nouvel axe de développement que l'organisme ajoute à son programme pour les prochaines années.

Les liens nécessaires et incontournables entre aménagement et développement

Ce rapide tour d'horizon a été effectué pour démontrer que la MRC de Charlevoix travaille en étroite collaboration avec ses partenaires. Certains éléments avancés à travers les objectifs de développement présentés dans cette section ont une composante spatiale sur laquelle le schéma d'aménagement et de développement peut intervenir directement. Parfois, le lien avec l'aménagement du territoire est plus lointain mais il n'en demeure pas moins que toutes ces orientations ont une base commune : le territoire de la MRC de Charlevoix et c'est à ce niveau que le schéma d'aménagement révisé doit intervenir pour favoriser un développement durable, respectueux des particularités du territoire et favorisant la cohésion sociale derrière des objectifs de développement communs.

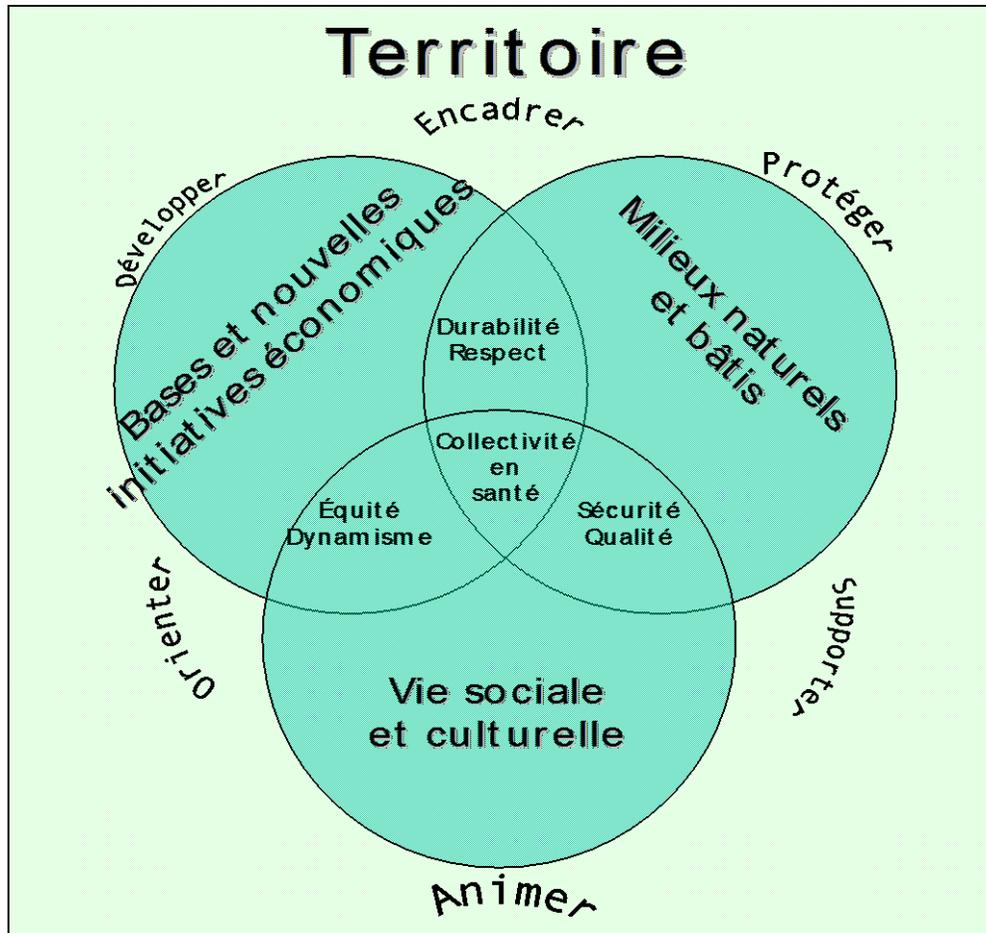


Source : Ruralys

3.3 LA VISION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cette section présente les éléments qui guident les choix d'aménagement de la MRC de Charlevoix et qui stimulent l'élaboration du schéma d'aménagement et de développement. Cet énoncé de vision doit permettre de guider les choix d'aménagement, d'aider à orienter les interventions ainsi que de forcer la réflexion et la recherche de la cohérence. L'illustration 3.2 présente un croquis schématique de la vision de l'aménagement du territoire de la MRC de Charlevoix.

Illustration 3.2 : La vision de l'aménagement du territoire⁴



La vision du schéma d'aménagement vise à permettre le développement des bases économiques du territoire tout en favorisant l'émergence de nouvelles initiatives économiques. Cette activité économique doit faire l'objet d'un encadrement nécessaire afin d'assurer un développement durable et respectueux du milieu (humain, naturel et bâti). La vision du schéma d'aménagement comporte donc une intention importante relativement à la protection des milieux bâtis et naturels. Cette protection est essentielle afin que ces milieux maintiennent des caractéristiques de sécurité et de qualité qui permettent de supporter une vie sociale et culturelle animée.

⁴ Dr Trevor Hancock, *Healthy and Whole : Planning environmentally and socially sustainable communities*. Tiré de *Trames* no. 8 *La ville : Nouvelles réalités, nouveaux espaces, nouvelles pratiques*. Faculté de l'aménagement de l'université de Montréal, 1993, 160 p. Traduction : MRC de Charlevoix.

L'animation de cette vie sociale doit permettre, par la participation communautaire et démocratique, d'orienter le développement économique vers la recherche d'une équité sociale et intergénérationnelle. La vie sociale animée doit aussi alimenter le dynamisme du milieu et stimuler la recherche de créneaux économiques porteurs d'avenir et respectueux des particularités du milieu.

Tous ces éléments se conjuguent et interagissent pour résulter en une collectivité en santé. En santé économique, environnementale, sociale et culturelle. Tous ces éléments forment un système complexe où les interactions sont nombreuses et agissent à l'intérieur d'un cadre : le territoire de la MRC de Charlevoix.

Il est certain que l'énoncé de vision du schéma d'aménagement comporte une dimension générale ou théorique qui peut sembler éloignée des préoccupations quotidiennes des citoyens. Cependant, nous croyons essentiels de définir une telle vision afin de guider les choix d'aménagement et stimuler la réflexion sur l'aménagement du territoire de la MRC de Charlevoix. L'aménagement du territoire n'est pas un acte théorique détaché de toute réalité. Les choix effectués aujourd'hui auront des impacts sur plusieurs années à venir. D'où l'importance de débiter le travail de révision du schéma d'aménagement sur des bases solides et cohérentes. L'objectif de l'énoncé de vision n'est pas de tout prévoir mais bien d'indiquer une voie à suivre.